



PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil Municipal de Verchères tenue à la salle du Conseil, le **lundi 17 octobre 2022** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Alexandre Bélisle, Maire
Madame Annie Dubeau, Conseillère
Monsieur Claude Ménard, Conseiller
Monsieur Dominic Lampron, Conseiller
Madame Katherine R. L'Heureux, Conseillère
Madame Nathalie Fillion, Conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Alexandre Bélisle.

Sont également présents :

Madame Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière
Monsieur Maxime Salois, Directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint

Est absent :

Monsieur Gilles Lamoureux, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION**
2. **DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Autorisation signataires - Engagements relatifs à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale
 - 2.2 Nominations - Représentant à la Régie Intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1 Soumission S 17-10-2022 - Acquisition d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes - Adjudication
4. **LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 4.1 Soumission S 04-10-2022 - Contrat confection et entretien des patinoires - Adjudication
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière-trésorière fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

2. **DIRECTION GÉNÉRALE**

2022-217

2.1. **AUTORISATION SIGNATAIRES - ENGAGEMENTS RELATIFS À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux
APPUYÉE PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire monsieur Alexandre Bélisle et la directrice générale, madame Carole Dulude à signer pour et au nom de la Municipalité de Verchères les engagements relatifs à l'octroi d'une aide financière dans la cadre du *Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale*.

ADOPTÉ

2022-218

2.2. **NOMINATIONS - REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Annie Dubeau
APPUYÉE PAR : Madame Nathalie Fillion
et résolu unanimement :

DE NOMMER monsieur Claude Ménard représentant à la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu pour la Municipalité de Verchères et de nommer monsieur Gilles Lamoureux substitut.

ADOPTÉ

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2022-219

3.1. **SOUMISSION S 17-10-2022 - ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE INDIVIDUELS AUTONOMES - ADJUDICATION**

ATTENDU que les demandes de soumission ont été faites sur SEAO;

ATTENDU que les soumissions reçues seront versées aux archives de la Municipalité;

Soumissionnaires	Prix
Aéro-feu Ltée	328 822,75\$
Protection incendie CFS Marc Brûlé Inc.	311 648,86\$

CONSIDÉRANT la recommandation suite à l'analyse des soumissions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Ménard
APPUYÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron
et résolu unanimement :

DE RETENIR la plus basse soumission conforme soit celle de Protection incendie CFS Marc Brûlé Inc. au montant de 311 648,86\$ taxes incluses.

QUE la réception des appareils respiratoires se fera en 2023 et la dépense sera comptabilisée au budget des immobilisations 2023;

QUE la dépense nette pour l'acquisition des appareils sera affectée au code de grand livre 59-151-00-000 *Fonds de roulement* et sera remboursée sur une période de 10 ans.

ADOPTÉ

4. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-220

4.1. SOUSSION S 04-10-2022 - CONTRAT CONFECTION ET ENTRETIEN DES PATINOIRES - ADJUDICATION

ATTENDU que les demandes de soumission ont été faites sur invitation et publiées sur le site web, de même que sur la page Facebook de la Municipalité de Verchères;

ATTENDU qu'une seule soumission conforme a été reçue, soit celle de Excellence Wapiti S.E.N.C. représentée par monsieur Francis Adam au montant de 56 000 \$ plus taxes;

ATTENDU que l'article 938.3 du Code municipal prévoit que dans le cas où une municipalité ne reçoit qu'une seule soumission, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à prix moindre que celui proposé dans la soumission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

APPUYÉE PAR : Madame Annie Dubeau

et résolu unanimement :

D'OCTROYER à Excellence Wapiti S.E.N.C. de Calixa-Lavallée, le contrat de confection et d'entretien des patinoires pour la saison 2022-2023;

QUE la saison 2022-2023 couvre une période pouvant aller jusqu'à 14 semaines si la température le permet.

ADOPTÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux différentes questions des personnes présentes à la séance.

2022-221

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h10.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dominic Lampron

APPUYÉ PAR : Madame Katherine R. L'Heureux

et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Alexandre Bélisle,
Maire**

**Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-
trésorière**

Je, Carole Dulude, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Mme Carole Dulude,
Directrice générale & greffière-
trésorière